

Modalités d'inscription au périscolaire 2025-2026

L'inscription au service périscolaire s'effectue **annuellement** auprès du pôle enfance de la MJC de WITTENHEIM.

Il n'y a pas de reconduction tacite de l'inscription. La validation des dossiers ne se fait pas par ordre d'arrivée ni d'ancienneté: nous étudions chaque demande annuellement selon les critères imposés par la M2A (habitant Fernand Anna, dont les deux parents travaillent, famille sans dérogation et à jour dans le paiement des factures périscolaire) et dans la limite des places disponibles.

Condition d'admissibilité:

La date limite du dépôt de dossier est le VENDREDI 23 mai 2025.

Les demandes faites en dehors de cette période seront traitée en fonction des places disponibles. Le dossier est à déposer à l'accueil de la MJC contre signature de la feuille d'émargement.

Tout dossier incomplet ou déposé dans la boite aux lettres ne sera pas pris en compte.

Pour les familles déjà adhérentes à la MJC de Wittenheim, il est impératif que le solde du compte de la famille soit à zéro **au 11 juillet 2025.**

Décision d'admission:

La décision sur l'admission de l'enfant est notifiée au plus tard le 25 juillet 2025 par mail.

Documents à fournir :

- ✓ Le formulaire rempli et signé par le ou les responsables de l'enfant
- ✓ La fiche sanitaire de l'enfant, accompagné de la copie des pages du carnet de santé relatives aux vaccinations obligatoires.
- ✓ L'attestation CAF comportant le montant du quotient familial ou pour les non-allocataires l'avis d'imposition 2024.
- ✓ Les 3 dernières fiches de paie ou attestation pôle emploi de chaque parent.
- ✓ Un chèque de caution de 300€ par enfant, à l'ordre de la MJC de Wittenheim et daté du 05/09/2025 (qui ne sera encaissé qu'en cas de retard de paiement).
- ✓ L'attestation d'assurance couvrant la responsabilité civile.
- ✓ Une photo d'identité de votre enfant